Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260407-202604036-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
27/03/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/03/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 27 mars 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Gaylord SOATTO, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme GILBERT, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Corentin DAUVIER, Simon FORÊT et Marie SANTIAGO.

Absent excusé ayant donné procuration :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

2026-04-036 Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts, relatif à la création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

Article 1 :
Il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans la commune de Moulins.

Article 2 :
Cette commission est composée de :

- Le Maire,
- 6 commissaires titulaires,
- 6 commissaires suppléants.

Article 3 :

Le Conseil municipal dressera une liste de contribuables, en nombre double, répondant aux conditions prévues par la réglementation, parmi lesquels seront désignés les commissaires par le Directeur départemental des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260407-202604036-DE

Article 4 :
Les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne,
- Avoir au moins 18 ans,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Posséder des connaissances suffisantes en matière fiscale locale.

Article 5 :
La durée du mandat des commissaires est fixée à 6 ans.

Article 6 :
La présente délibération sera transmise à l'administration fiscale pour suite à donner.

- Présidente : Le Maire, Mme Anne-Marie MORLIER
- Membres :
  - Stéphane LE CLINCHE (titulaire)
  - Laurence MORICE (titulaire)
  - Anthony SERGENT (titulaire)
  - Mylène REBUT (titulaire)
  - Matthias de MAUROY (titulaire)
  - Corentin DAUVIER (titulaire)
  - Dominique GRÉGOIRE (titulaire)
  - Gilbert GEORGEAULT (titulaire)
  - Valérie TONDOUX (titulaire)
  - Olivier MARIE (titulaire)
  - Isabelle DENIS (titulaire)
  - Laurent VOITON (titulaire)
  - Jérôme GILBERT (suppléant)
  - Marie SANTIAGO (suppléante)
  - Annie DEMORTREUX (suppléante)
  - Aurélie LAQUERRE (suppléante)
  - Julien TUVACHE (suppléant)
  - Isabelle GRÉGOIRE (suppléante)
  - Simon FORÊT (suppléant)
  - Gaylord SOATTO (suppléant)
  - Jean-Yves LUCAS (suppléant)
  - Jérôme LE MEITOUR (suppléant)
  - Rémi AUBRÉ (suppléant)
  - Pascal LEFEVRE (suppléant)

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal valident la liste des contribuables et demande à Mme le Maire de transmettre celle-ci à l'administration fiscale pour désigner les commissaires.

La secrétaire,
Laurence MORICE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 7 avril 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins